



Bruxelles, le 11 février 2008

NOTE D'INFORMATION¹

CONSEIL "ÉDUCATION, JEUNESSE ET CULTURE"

(Questions liées à l'éducation et à la jeunesse)

Mardi 14 février, Bruxelles

La session débutera à 10 heures par une séance consacrée à la **jeunesse**, sous la présidence de M. Milan Zver, ministre slovène de l'éducation et des sports. La séance consacrée à l'**éducation** commencera à 15 heures.

Jeunesse

Le Conseil adoptera des **messages essentiels** concernant la poursuite de la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse en tant que contribution du domaine de la jeunesse au **Conseil européen de printemps**. Il procédera à un échange de vues sur le thème "**Dialogue interculturel et jeunesse**".

Éducation

Le Conseil adoptera le rapport d'étape conjoint de 2008 sur le programme de travail "**Éducation et formation 2010**". Il adoptera également, à l'issue d'un échange de vues, des **messages clés** en tant que contribution du domaine de l'éducation et de la formation au **Conseil européen de printemps**.

* * *

Lors du déjeuner, les ministres discuteront de l'avenir de la coopération entre les États membres dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010.

La présidence tiendra une conférence de presse vers 17h30.

Les conférences de presse et les manifestations publiques seront retransmises par lecture vidéo en transit:

<http://www.consilium.europa.eu/videostreaming>

* * *

Autre événement en marge du Conseil:

Vendredi 15 février, 9h30: Conférence ministérielle: "**Promouvoir le multilinguisme: un engagement commun**", coprésidée par M. Leonard Orban, membre de la Commission, et M. Milan Zver, ministre slovène de l'éducation et des sports, Commission européenne, bâtiment Berlaymont.

¹ Cette note a été établie sous la responsabilité du service de presse.

JEUNESSE

Mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse - contribution au Conseil européen

Le Conseil adoptera les messages essentiels destinés à la réunion de printemps du Conseil européen (13 et 14 mars) concernant la poursuite de la mise en œuvre du Pacte (*doc. [5582/08](#)*).

Ce document comprend deux parties: les progrès réalisés en 2007 dans la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et les étapes prioritaires de la poursuite de cette mise en œuvre.

Les messages essentiels soulignent qu'il est important que les stratégies d'emploi et les stratégies sociales des États membres accordent une attention particulière aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes, qu'il est nécessaire de prévoir des mesures adaptées pour les jeunes moins favorisés et qu'une approche intersectorielle ainsi que l'autonomisation des jeunes doivent occuper une place importante dans la mise en œuvre et l'évaluation du Pacte européen pour la jeunesse.

L'adoption du Pacte européen pour la jeunesse en mars 2005, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi, a permis de confirmer l'importance de l'intégration des jeunes dans la société et dans la vie active, ainsi que l'importance d'une meilleure utilisation du potentiel qu'ils représentent.

Dialogue interculturel et jeunesse

Le Conseil procédera à un échange de vues sur la base d'une note d'information de la présidence concernant le dialogue interculturel et la jeunesse dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008) (*doc. [5584/08](#)*).

Les ministres seront invités à réfléchir à la manière dont les mesures prises dans le cadre de la politique de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes peuvent contribuer au respect et à la solidarité interculturels, ainsi qu'au moyen de faire en sorte que le dialogue interculturel en tant que thématique fasse partie de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse au-delà de l'Année du dialogue interculturel.

Le débat se concentrera sur les questions ci-après, suggérées par la présidence:

1. *Étant donné la diversité de plus en plus grande des milieux culturels représentés dans la population des États membres de l'UE, les stratégies et les actions menées dans le domaine de la jeunesse peuvent jouer un rôle capital tant au niveau national qu'au niveau local; elles constituent en effet un investissement en amont favorisant dans les sociétés futures la disposition à promouvoir le patrimoine culturel de certains groupes, notamment en promouvant les compétences et la connaissance acquises par chaque individu et l'autonomie culturelle, tout en œuvrant pour le respect et la solidarité interculturels.*

Y a-t-il dans votre État membre un projet spécifique concernant ces questions, qui pourrait apporter une contribution aux activités d'apprentissage en équipe menées dans les États membres?

2. *En quoi la question du dialogue interculturel est-elle, selon vous, pertinente dans le contexte de l'avenir de la coopération européenne dans le domaine des politiques de la jeunesse, notamment*

par rapport à l'objectif de garantir l'efficacité des stratégies mises en place pendant et après l'Année européenne du dialogue interculturel?

3. *Comment la question du dialogue interculturel pourrait-elle être mieux intégrée dans le dialogue structuré avec les jeunes et les organisations de jeunesse? Quels instruments et quels mécanismes recommanderiez-vous*
- a) au niveau national et*
 - b) au niveau européen?*

Comment les jeunes et les organisations de jeunesse pourraient-ils œuvrer à un approfondissement du dialogue interculturel?

Les opinions exprimées lors du débat pourraient également constituer la contribution du domaine de la jeunesse aux conclusions du Conseil concernant "*Les compétences interculturelles*", qui devraient être adoptées dans le domaine de la culture lors de la session de mai du Conseil "Éducation, jeunesse et culture".

L'Année européenne du dialogue interculturel (2008) devrait:

- promouvoir le dialogue interculturel comme un instrument aidant les citoyens européens et tous ceux vivant dans l'Union européenne à acquérir les connaissances et les aptitudes qui leur permettront de maîtriser un environnement plus ouvert et plus complexe; et
- sensibiliser les citoyens européens et tous ceux vivant dans l'Union européenne à l'importance de développer une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité culturelle et fondée sur des valeurs communes.

Les jeunes constitueront le principal groupe cible des activités organisées dans ce cadre.

ÉDUCATION

Programme de travail "Éducation et formation 2010"

Le Conseil adoptera le rapport d'étape conjoint de 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du *programme de travail "Éducation et formation 2010"*, qui vise à assurer le suivi des objectifs fixés par le programme arrêté à Lisbonne en ce qui concerne les systèmes d'enseignement et de formation en Europe.

Le rapport d'étape conjoint, intitulé "*L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation*" (doc. [5723/08](#)), donne une vue d'ensemble des progrès accomplis, recense les domaines dans lesquels les progrès demeurent insuffisants et propose des mesures à prendre pour de nouvelles améliorations.

Les rapports d'étape conjoints sont adoptés sur une base bisannuelle par la Commission et le Conseil. Ces documents sont essentiels pour mesurer la contribution de l'éducation au processus de Lisbonne et constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les messages clés formulés à l'intention du Conseil européen (cf. ci-dessous).

Messages clés adressés au Conseil européen de printemps

Le Conseil adoptera, après un échange de vues, les messages clés destinés à la réunion de printemps du Conseil européen (13 et 14 mars) en matière d'éducation et de formation (*doc. [5586/08](#)*).

Les messages clés mettent en évidence les thèmes suivants: la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, le triangle de la connaissance (éducation, recherche, innovation), en particulier le rôle crucial de l'éducation et de la formation pour la promotion de la créativité et de l'innovation, le dialogue interculturel et la mobilité transnationale. En outre, le Conseil invite la Commission à présenter, d'ici la fin de 2008, une proposition de cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Les ministres procéderont à un échanges de vues aux fins de l'adoption du texte. Un expert en éducation travaillant pour la Commission présentera un exemple de résultats d'une activité d'apprentissage en équipe menée dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, sur le thème spécifique du décrochage scolaire.

Divers

Le Conseil recevra également des informations sur les points suivants:

- a) Forum **européen universités-entreprises** (Bruxelles, les 28 et 29 février 2008)
Informations communiquées par la Commission (doc. [5789/08](#))
 - b) Proclamation de l'année **2009 "Année européenne de la créativité et de l'innovation"**
Informations communiquées par la Commission (doc. [5790/08](#))
 - c) Euroskills 2008 (Rotterdam, du 18 au 20 septembre 2008)
Informations communiquées par la Commission (doc. [6142/08](#))
-